



Barbecue de nuit

Par marmotte_93

Bonjour,

J'habite une maison, en ville. Mes voisins, aiment inviter des copains pour un barbecue dans leur cour aux beaux jours. La fenêtre de ma chambre se trouve juste au dessus de cette cour. Le souci est qu'ils commencent à allumer le barbecue vers 21h30. Je dois subir les odeurs de grillon dans la chambre mais aussi les conversations d'une bande de copains bien au delà de 22h. Cela se répète toutes les semaines, voire plus (il en ont fait un samedi soir et un autre lundi soir). Cela m'empêche de dormir.

Je leur ai demandé de cesser ce trouble mais ils me disent que je leur manque de respect en refusant de fermer mes fenêtres - avec 30 °C dans ma chambre, j'ai donc le choix entre suffoquer dans ma chambre ou subir le bruit et l'odeur de mes voisins.

Il me semble qu'après 22h, il ne faut plus faire de bruit pour ne pas déranger ses voisins.

Merci de m'indiquer ce que je peux faire.

Par Tisuisse1

Le tapage, qu'il soit nocturne ou diurne, est interdit par la loi. Rien ne s'oppose à ce que vous fassiez appel à la Police Nationale ou à la Gendarmerie, à la prochaine fête organisée par vos voisins.